

BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter accompagné du règlement par espèces ou par chèque (à l'ordre du Comité d'animation).

Les inscriptions non accompagnées du règlement avant le lundi 22 mai 2023 ne seront pas enregistrées.

Inscriptions dans la limite des places disponibles

M/Mme Tél :

Adresse

N° RC pour les professionnels

N° pièce d'identité pour les particuliers

Date et lieu de naissance

Nature de la vente

Longueur totale du stand à réserver : m

Au centre du village
LUNDI 29 MAI 2023

De 8h00 à 17h00

Buvette et petite restauration sur place

Pour les particuliers et professionnels

EMPLACEMENT SUR RESERVATION

Accès exposants de 6h00 à 7h30

Selon la réglementation en vigueur

2€ le mètre linéaire pour les 3 premiers mètres
puis **2,50€** à partir du 4ème mètre (3 mètres minimum).

10€ pour l'emplacement d'un véhicule

Aucune inscription de véhicule ne sera acceptée le jour même.

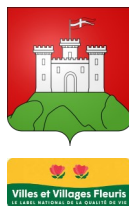
Renseignements au 03 87 60 59 71

| | 3 mètres minimum | Nombre de mètres supplémentaires | Nombre de Véhicules (VL ou petit utilitaire ou remorque) | Total |
|--------------|------------------|----------------------------------|--|-----------|
| Prix | 3 x 2 € | x 2,50 € |x 10 € / véhicule | |
| Total | 6 € | + € | +x 10 € | = € |

Déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant (e), de ne vendre que ses objets personnels et usagés, de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

SIGNATURE :

- Nous nous réservons le droit de placer le véhicule derrière ou à côté du stand selon l'emplacement.
- Une remorque est considérée comme un véhicule supplémentaire. Si il s'agit d'un véhicule autre que VL ou petit utilitaire, merci de le préciser à la réservation.
- Sans réservation, tout stationnement de véhicule est interdit sur l'emplacement. Les organisateurs vous demanderont de déplacer votre véhicule en dehors de la zone du vide-grenier.
- En cas de mauvais temps, le comité d'animation ne rembourse pas les sommes versées.
- Le comité d'animation se réserve l'exclusivité des stands de boissons, restaurations, pâtisseries, glaces...
- Le comité d'animation se réserve le droit de disposer de tout emplacement non occupé après 8h00.



BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter accompagné du règlement par espèces ou par chèque (à l'ordre du Comité d'animation).

Les inscriptions non accompagnées du règlement avant le lundi 22 mai 2023 ne seront pas enregistrées.

Inscriptions dans la limite des places disponibles

M/Mme Tél :

Adresse

N° RC pour les professionnels

N° pièce d'identité pour les particuliers

Date et lieu de naissance

Nature de la vente

Longueur totale du stand à réserver : m

Au centre du village
LUNDI 29 MAI 2023

De 8h00 à 17h00

Buvette et petite restauration sur place

Pour les particuliers et professionnels

EMPLACEMENT SUR RESERVATION

Accès exposants de 6h00 à 7h30

Selon la réglementation en vigueur

2€ le mètre linéaire pour les 3 premiers mètres
puis **2,50€** à partir du 4ème mètre (3 mètres minimum).

10€ pour l'emplacement d'un véhicule

Aucune inscription de véhicule ne sera acceptée le jour même.

Renseignements au 03 87 60 59 71

| | 3 mètres minimum | Nombre de mètres supplémentaires | Nombre de Véhicules (VL ou petit utilitaire ou remorque) | Total |
|--------------|------------------|----------------------------------|--|-----------|
| Prix | 3 x 2 € | x 2,50 € |x 10 € / véhicule | |
| Total | 6 € | + € | +x 10 € | = € |

Déclare sur l'honneur de ne pas être commerçant (e), de ne vendre que ses objets personnels et usagés, de ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

SIGNATURE :

- Nous nous réservons le droit de placer le véhicule derrière ou à côté du stand selon l'emplacement.
- Une remorque est considérée comme un véhicule supplémentaire. Si il s'agit d'un véhicule autre que VL ou petit utilitaire, merci de le préciser à la réservation.
- Sans réservation, tout stationnement de véhicule est interdit sur l'emplacement. Les organisateurs vous demanderont de déplacer votre véhicule en dehors de la zone du vide-grenier.
- En cas de mauvais temps, le comité d'animation ne rembourse pas les sommes versées.
- Le comité d'animation se réserve l'exclusivité des stands de boissons, restaurations, pâtisseries, glaces...
- Le comité d'animation se réserve le droit de disposer de tout emplacement non occupé après 8h00.